

Instruction d'une Demande de Subvention au Regard de la Réglementation Relative aux Aides d'État

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appliquer ou pas la réglementation Aides d'État sur un projet FSE et en comprendre la logique.

Objectifs opérationnels de la formation

- Comprendre la logique communautaire sur le principe de concurrence déloyale.
- Repérer les aides d'États applicables aux demandes de subvention à instruire.
- Faire une analyse de premier niveau sur l'aide d'État applicable à « l'entreprise » au regard de sa spécificité (taille, secteur, implantation géographique).
- Argumenter la décision prise sur les bases juridiques existantes

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de théories et de cas pratiques. Présentation Powerpoint remis aux participants

CONTENU DE LA FORMATION

Au travers d'exemples, l'objectif est de permettre au participant de se repérer dans le cadre des instructions et de décider, sur la base d'une argumentation juridique, la nature de l'Aide d'État allouée au porteur, et les conditions en découlant, le cas échéant.

Bases juridiques de l'interdiction des Aides d'État aux entreprises et exemptions légales :

o Rappel sur les articles des traités instituant l'interdiction générale et ses objectifs.

o Qu'est-ce qu'une Aide d'État ?

o La notion d'entreprise au sens communautaire.

o Quelles en sont les principales exemptions et leurs justifications (notion d'aide compatible) ?

o L'application ou pas du caractère local d'une subvention

Rôle et missions des services gestionnaires dans le cadre du programme 2014-2020 :

o L'outil d'aide à la décision pour l'instructeur d'une demande de subvention FSE.

o Sur les Aides d'État

- Exemples de cas pratiques sur les SIEG (la formation des demandeurs d'emploi ou les Ateliers Chantiers d'Insertion)

- Débriefing sur la bonne compréhension des messages clefs



Public

Professionnels
d'organismes
intermédiaires,
gestionnaires FSE...

Modalités d'évaluation et de validation

QCM d'évaluation à l'entrée et à la fin de la formation. Attestation de validation des acquis

Intervant.e.s

Isaias FERNANDEZ, gérant
de FAR CONSEIL

Durée

7 heures

Pré-Requis

Pas de pré-requis

Délai d'accès

15 jours avant la
formation
12 places

COÛT DE LA FORMATION

300 € prix adhérent
450 € pour les non
adhérents

CONTACT

Florent Gorson,
Chargé de Mission
Tél. : 06.34.69.12.82
contact@europlie.asso.fr

QUALITÉS

Taux de satisfaction : Nouvelle formation

Taux de validation des compétences : Nouvelle formation

INCLUSION ET HANDICAP

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous et rechercher ensemble des solutions pour vous accueillir.